

## **COMMUNE DE BEAUSSAULT.**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018.**

Le Maire ouvre la séance à 20h00. En dehors de Christophe MOUQUET, excusé, tous les membres sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

#### **1.Compte administratif 2017.**

La section fonctionnement dégage un excédent de 27 430,45€ qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 80 365,05€, soit un excédent total de 107 795,50€. Pour la section investissement, il est constaté un déficit de 87 173,30€ en grande partie compensé par l'excédent antérieur de 83 924,04€, soit au final un résultat déficitaire cumulé de 3 249,26€. Le déficit de l'exercice 2017 s'explique notamment par un décalage des subventions attendues.

Avant de faire procéder au vote par le doyen d'âge, le Maire propose de se retirer. Le Conseil donne son accord pour que le maire reste dans la salle. Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité. Délibération n°13.

#### **2.Reprise des résultats.**

Le Conseil décide de reporter au budget primitif 2018 les résultats mentionnés ci-dessus, avec éclatement sur différents comptes. Délibération n°14.

#### **3.Budget primitif 2018.**

La section fonctionnement est nécessairement présentée à l'équilibre à hauteur de 330 044€. Il en est de même pour la section investissement à hauteur de 892 759€.

Un débat est ouvert à l'incitation d'un conseiller sur la programmation incertaine de la construction du bâtiment communal dont la nécessité s'impose parallèlement à la « salle des fêtes » pour laquelle le permis de construire devrait être prochainement accordé. Il est convenu que la demande de permis de construire du bâtiment communal soit lancée sans plus attendre avec la recherche d'une solution de financement dans le cadre du budget 2018, une partie des travaux pouvant par exemple être effectuée par nos soins.

Il est par ailleurs précisé que le financement de l'antenne 3G pour le réseau mobile devrait finalement être assuré par les opérateurs.

Après des échanges soutenus, le budget primitif 2018 est finalement adopté à l'unanimité. Délibération n° 15.

#### **4.Révision loyer.**

Tenant compte du montant des travaux réalisés pour l'amélioration de la maison située 470 rue principale, le Conseil décide de passer le loyer mensuel à 335€ à compter du 01/01/2019. Cette décision sera notifiée aux locataires avant le 01/07/2018. Délibération n°20.

#### **5.Questions diverses donnant lieu à délibération.**

. Le Conseil décide de fixer à 30€ le stère de *bois situé derrière la salle des fêtes* et dont la coupe a été rendue nécessaire suite aux tempêtes hivernales. Délibération n°16.

. *Délégation de compétences de la GEMAPI* (gestion des eaux en milieu aquatique et prévention des inondations) de la communauté de communes des 4 Rivières vers les bassins versants, sauf compétence facultative 4 relative au pluvial en milieu urbain. Le Conseil se prononce majoritairement favorable avec une abstention. Délibération n°17.

. *Déplacement des limites d'agglomération à Grattennoix* de la RD 102 à la RD 56 à la demande de la Direction des routes. Le Conseil donne son accord. L'emplacement précis des panneaux sera vérifié. Délibération n°18.

. Le Conseil décide l'achat *d'assiettes peintes comme cadeaux* pour les mariages prévus en 2018 sur la commune, montant estimé 45€ pièce.

## **8. Autres questions diverses.**

. Le maire informe le Conseil de la réception d'une *facture complémentaire pour la pose des fenêtres et portes* à l'école et à la garderie pour un montant TTC de 1 184,40€. Un effort commercial sera demandé à l'entreprise.

. Plusieurs conseillers réclament la *pose de cailloux pour estomper les nids de poule* sur les chemins communaux particulièrement détériorés cet hiver. Le nécessaire sera fait progressivement.

. *Le chauffage et les voûtes en bois de l'église* ont été récemment réparés. Un conseiller insiste pour que la réfection de la couverture soit étudiée dans un avenir pas trop éloigné.

. Pour information : *l'exposition itinérante « Portraits de clos-masures »* aura lieu du 10 au 18 avril, de 14h à 18h dans le hall de la salle des fêtes. Appel est fait aux volontaires pour tenir une permanence.

. Un point a été récemment établi sur la réalisation des *tailles de haies dans les chemins communaux*. Il subsiste beaucoup d'endroits non entretenus, ce qui gêne l'accès.

. *Des panneaux de signalisation* ont été installés à plusieurs points de la commune qui a bénéficié d'un don en matériel.

. Un conseiller fait part de son étonnement que les déplacements pour raison de service effectués par les agents communaux ne soient pas indemnisés.

. Une première information est donnée sur la mise en place progressive du *régime indemnitaire des agents territoriaux*. Ce point sera repris dès la prochaine séance du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 23h35.